



ASSEMBLEE GENERALE DU 15 AVRIL 2025

DELIBERATION SUR LES ADHESIONS ET LE MONTANT DES COTISATIONS

Conformément à l'article 7 des statuts de l'association VRAC Lyon Métropole adopté le 21 juin 2021 :
« Une cotisation annuelle doit être acquittée par les membres. Son montant est fixé par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration ».

Il existe des catégories d'adhérent-es et des montants de cotisations différents. Il est proposé à l'assemblée générale d'adopter cette délibération pour l'année qui suit.

Pour les adhérent-es « membres des groupements d'achats » :

Pour les adhérent-es personnes physiques la cotisation annuelle est fixée :

- **Adhésion « coup de pouce »** : à partir de 1€ pour les personnes prescrites par un travailleur social.
- **Adhésion « quartier populaire et étudiant »** à partir de 1€ pour les personnes résidant dans un quartier prioritaire (Politique de la ville ou quartier de veille active : <https://sig.ville.gouv.fr>); résidant dans un logement social ; et pour les étudiants.
- **Adhésion « hors quartier »** de la MESA : à partir de 10€ pour les personnes résidentes ou ayant une activité dans la commune du groupement d'achat mais ne rentrant pas dans les conditions énumérées précédemment ;
- **« Adhésion hors quartier »** sur les autres groupements à partir de 20€ pour les personnes résidentes ou ayant une activité dans la commune du groupement mais ne rentrant pas dans les conditions énumérées précédemment ;

Pour les adhérents « Personnes ressources » :

Pour les adhérent-es « Personnes ressources » la cotisation annuelle est fixée à partir de 5€.

Pour les adhérents « Bailleurs sociaux » :

Pour les adhérents « Bailleurs sociaux » la cotisation est fixée à 0€, ces structures apportant par ailleurs une contribution financière et/ou matérielle à l'association.

Pour les adhérents « Producteur et partenaires » :

Pour les adhérent-es personnes morales la cotisation annuelle est fixée à partir de 20€.

Pour les adhérent-es producteurs/trices personnes physiques la cotisation annuelle est fixée à partir de 1€.